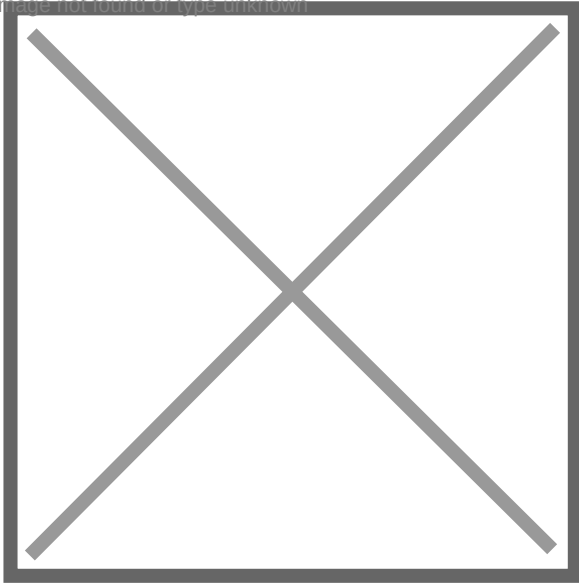


Image not found or type unknown



Transfert suite à une promotion

Par **ccasa**, le **19/12/2011** à **17:59**

Bonjour,

Je suis Directeur d'une société dans le Rhône, filiale d'un groupe, dont le siège est basé dans le Rhône aussi.

Au 2 Janvier 2012, je deviens DG du groupe et non plus Directeur de filiale.

Que faut-il faire au niveau de mon contrat de travail ?

Un avenant suffit-il ? Faut-il refaire le contrat de travail avec des clauses spécifiques ?

Il y a changement d'intitulé de poste, de missions, de lieu de travail, et de rémunération.

Merci d'avance